

Indicateur n°10 : Honoraires totaux des médecins libéraux
Honoraires totaux des médecins libéraux (issue de l'activité libérale)

	Honoraires totaux (en euros courants)				Évolution annuelle moyenne 2010-2013	Effectifs et structure en 2013	Part des dépassements en 2013 (en %)
	2010	2011	2012	2013			
Omnipraticiens	131 277	138 473	137 691	143 620	3,0%	59 757	4%
secteur 1	132 484	139 990	139 082	145 272	3,1%	89%	0%
secteur 2	122 414	126 925	126 634	129 993	2,0%	11%	32%
Spécialistes	235 511	242 918	245 751	253 057	2,4%	54 263	18%
secteur 1	229 341	235 266	237 336	243 615	2,0%	57%	2%
secteur 2	244 176	253 433	257 001	265 359	2,8%	43%	36%
Cardiologues	227 541	235 183	233 825	239 694	1,7%	4 495	4%
secteur 1	227 099	235 429	234 185	239 885	1,8%	79%	0%
secteur 2	229 294	234 216	232 443	238 976	1,4%	21%	19%
Chirurgiens *	253 204	265 244	267 375	272 767	2,5%	5 488	33%
secteur 1	165 721	175 217	174 595	177 264	2,3%	21%	5%
secteur 2	279 087	290 855	292 828	297 918	2,2%	79%	38%
Gynécologues/obstétriciens	182 543	186 125	187 162	194 777	2,2%	5 268	31%
secteur 1	145 361	146 734	146 824	151 418	1,4%	41%	3%
secteur 2	211 606	216 068	216 538	224 910	2,1%	59%	44%
Ophtalmologues	282 638	298 808	307 586	320 881	4,3%	4 670	26%
secteur 1	220 878	231 240	235 707	242 277	3,1%	43%	2%
secteur 2	333 436	353 039	363 890	380 486	4,5%	57%	37%
Pédiatres	134 531	138 398	137 335	139 793	1,3%	2 647	18%
secteur 1	122 300	125 103	124 686	127 781	1,5%	64%	1%
secteur 2	157 826	163 610	160 878	161 250	0,7%	36%	40%
Psychiatres***	113 624	115 346	117 931	120 870	2,1%	6 286	17%
secteur 1	110 199	111 977	114 934	117 915	2,3%	67%	2%
secteur 2	121 336	122 763	124 288	126 966	1,5%	33%	44%
Radiologues	508 111	514 418	516 949	531 464	1,5%	5 912	5%
secteur 1	499 174	505 550	506 938	519 954	1,4%	85%	1%
secteur 2	566 511	569 974	577 137	598 619	1,9%	15%	25%
Ensemble des médecins	180 567	188 038	189 116	195 702	2,7%	114 020	12%
secteur 1	168 631	175 397	175 387	181 214	2,4%	74%	1%
secteur 2	214 560	223 852	227 837	236 233	3,3%	26%	35%

* y compris chirurgiens orthopédistes

** y compris obstétriciens

*** y compris neuropsychiatres

Source : SNIR, CNAMTS, traitement DSS.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, France métropolitaine.

Note de lecture : en euros courants, les honoraires totaux des omnipraticiens s'élèvent à 143 620 euros en 2013. Entre 2010 et 2013, ils ont augmenté en moyenne de 3% par an.

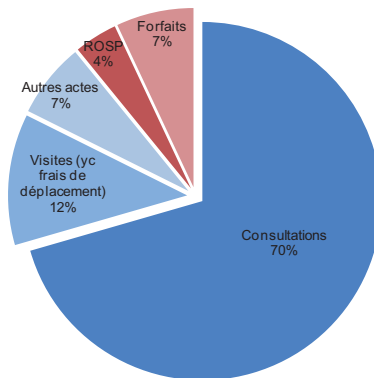
Note : l'ensemble « spécialistes » correspond à l'ensemble des spécialités médicales et non à la moyenne des seules spécialités indiquées.

En 2013, les médecins libéraux ont perçu en moyenne 195 700 euros d'honoraires issue de leur activité libérale tous secteurs de conventionnement confondus. Les honoraires sont en moyenne plus élevés pour les médecins exerçant en secteur 2 (26% des effectifs en 2013) qui disposent d'une liberté tarifaire. Les médecins de secteur 1 sont tenus de pratiquer les tarifs conventionnés (correspondant à la base de remboursement) ; en contrepartie une partie de leurs cotisations sociales sont prises en charge par l'assurance maladie.

Les omnipraticiens, qui représentent un peu plus de la moitié des médecins libéraux, ont perçu en moyenne 143 620 euros, alors qu'en moyenne les médecins spécialistes ont perçu 253 100 euros.

Sur la période 2010-2013, les omnipraticiens, exerçant majoritairement en secteur 1, ont connu une progression de leurs honoraires de 3% en moyenne par an. Cette progression plus dynamique que celle des spécialistes (+2,4%), s'explique notamment par la revalorisation des tarifs de la consultation et de la visite médicale en 2011 (de 22€ à 23€), ces activités représentant l'essentiel de leurs honoraires (82% de leurs honoraires sans dépassements en 2013, cf. graphique). Par ailleurs, la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP, mise en œuvre en 2012 et succédant progressivement au contrat d'amélioration des pratiques individuelles -CAPI) concerne principalement les médecins généralistes. Les premiers versements, intervenus en 2013, ont contribué à la progression de leurs honoraires même si leur part dans l'ensemble de la rémunération des médecins est relativement modeste (4% de leurs honoraires sans dépassements en 2013).

Décomposition des honoraires sans dépassements des médecins généralistes en 2013 (tous secteurs de conventionnement)



Source : données de remboursement en date de soins (CNAMTS), traitement DSS.
Champ : régime général, France métropolitaine.

Les médecins spécialistes libéraux ont des niveaux de rémunération très variables selon la spécialité. Parmi les spécialités étudiées, se trouvent en haut de l'échelle les radiologues (531 500 €), les ophtalmologues (320 900 €) dont l'activité se compose essentiellement d'actes techniques. Les pédiatres et les psychiatres dont l'activité est majoritairement clinique figurent en bas de l'échelle des honoraires (respectivement 139 800 € et 120 900 € en 2013).

Les honoraires des spécialistes de secteur 2 (qui représentent 43% des spécialistes libéraux) ont vu leurs honoraires progresser plus rapidement sur la période 2010-2013 que ceux des médecins exerçant en secteur 1 (respectivement 2,8% et 2% en moyenne par an). C'est le cas pour la plupart des spécialistes étudiées sauf pour les pédiatres, les psychiatres et les cardiologues qui ont bénéficié des revalorisations des majorations de consultations spécifiques au secteur 1 en 2013 (pour le suivi des grands prématurés, pour les patients insuffisants cardiaques suite à une hospitalisation, pour les patients suivis en psychiatrie dans les 30 jours suivant une hospitalisation).

Pour l'ensemble des médecins libéraux, les dépassements des tarifs conventionnés représentent en moyenne 12% des honoraires totaux en 2013. Toutefois, si l'on considère uniquement médecins de secteur 2, les dépassements constituent en moyenne plus d'un tiers des honoraires des spécialistes (30% pour les omnipraticiens). L'importance des dépassements dans les honoraires est supérieure pour les chirurgiens, les gynécologues, les ophtalmologues qui exercent majoritairement en secteur 2.

Précisions méthodologiques

Les honoraires des médecins ne correspondent pas à leur revenu. Le revenu est obtenu en déduisant des honoraires les charges, les rétrocessions et les débours.

Le champ de l'étude recouvre ainsi l'ensemble des médecins installés en France métropolitaine pour lesquels au moins un euro d'honoraires a été liquidé au cours de l'année.

Les médecins indiqués comme secteur 2 correspondent aux médecins disposant d'une liberté tarifaire. Par convention ils incluent ici les médecins à honoraires libres, les médecins en secteur 1 avec dépassement permanent et les médecins non conventionnés.

L'ensemble « spécialistes » correspond à l'ensemble des spécialités médicales existantes et non à la moyenne des seules spécialités indiquées ici : cardiologues, chirurgiens (dont chirurgiens orthopédiques), gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres

(dont neuropsychiatres), radiologues (y compris radiothérapeutes et médecins nucléaires).

Les honoraires, les dépassements et les effectifs sont issus des statistiques du système national d'information inter-régimes (SNIR) géré par la CNAMTS.

La structure des honoraires des médecins généralistes est effectuée sur la base des données de remboursement du régime général, sur le champ remboursable (hors dépassements éventuels).

Les « autres actes » incluent les actes techniques.

Le bloc rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) comptabilise également les versements effectués au titre du contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI) pour les médecins y ayant souscrit avant la mise en place de la ROSP en 2012.

Les « forfaits » regroupent la rémunération liée à la permanence de soins, la rémunération du médecin traitant pour les patients en affection de longue durée (ALD), les aides à l'installation au titre des options démographie et santé solidarité territoire.